



INFOMAIRES



ASSOCIATION DES MAIRES ET PRÉSIDENTS D'EPCI DU FINISTÈRE ■ ■ ■

1, rue Parmentier - 29200 BREST - Tél. 02 98 33 88 70 - Mel : amf29@orange.fr - Site : www.amf29.asso.fr - En cas d'urgence : 06 30 36 44 49

Rétrospective Ur sell war-gil

FÉVRIER

Du 9 au 11, participation du président CAP au One Ocean Summit en qualité de co-président du Groupe de travail Littoral de l'AMF - Brest

Le 15, réunion de Petit bureau - Brest

Le 17, échange du président avec le directeur DDFIP 29 - Brest

Le 18, rencontre entre la directrice AMF 29 et M. Mickael PICART, coordinateur régional adjoint SNCF - Brest (puis rencontre avec le président CAP le 8 avril)

Le 21, participation PAD et DAD à la visioconférence sur la situation sanitaire du Finistère

Le 22, réunion de Conseil d'administration - Châteaulin

MARS

Le 4, Assemblée générale annuelle AMF 29 et cérémonie de remise de diplôme aux maires honoraires - Pont-l'Abbé

Le 15, réunion préparatoire Carrefour entre l'AMF 29 et l'agence Bergame - Brest

Le 15, participation de M. CAP à la rencontre AMF des Libertés locales - Montrouge (92)

Le 16, participation PAD et DAD à la visioconférence sur l'accueil des déplacés d'Ukraine / Préfecture du Finistère

Les 16 et 17, participation de M. LARS, M. CAP et Mme CLAISSE aux réunions d'information, organisées par l'AMF 29 en partenariat avec le diocèse Quimper et Léon, à Ergué-Gabéric, Saint-Renan et Saint-Martin des Champs

Le 22, participation 1^{er} VP et DAD à la visioconférence "Accueil et prise en charge des déplacés d'Ukraine" / Préfecture

Le 28, réunion organisationnelle Carrefour des communes du Finistère (CCF) sur le site Brest Arena

Le 29, webinaire sur le thème "Le gaz, une énergie au service de la transition énergétique" animé par le directeur territorial Bretagne GRDF et le président AMF 29 - Brest

Le 31, réunion de travail entre les directions CDG 29 et AMF 29 portant sur le 9^e Carrefour - Brest

AVRIL

Le 1^{er}, intervention du président CAP à l'AG du CDOS 29 - Guipavas

Le 5, réunion préparatoire entre l'AMF 29 et l'agence Bergame sur le CCF - Brest

Le 6, réunion des directeurs d'associations départementales organisée par l'AMF, en visioconférence

Le 7, réunion de travail entre les directions Antenne Région et AMF 29 portant sur le 9^e Carrefour - Brest

Le 7, participation du président AMF 29 à la réunion "Paris 2024" à l'invitation du CDOS 29 - Gouesnou

Le 8, échange du président CAP avec la fédération des chasseurs du Finistère - Brest

Le 14, intervention du président AMF 29 à l'AG de la fédération des ruralistes du Finistère - Landivisiau

Le 14, réunion entre directrice AMF 29 et directeur de cabinet du maire de Brest, grand partenaire du 9^e Carrefour - Brest

Le mot du Président Gerig ar Prezidant

Communes et EPCI "Terre de Jeux 2024", ne ratez pas la ligne de départ !



À un peu moins de deux ans des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de Paris 2024, trente entités ont déjà été labellisées "Terre de Jeux" en Finistère, dont 26 communes et 2 EPCI, aux côtés du CDOS 29 et du Département.

Un bon début et ce n'est pas fini : les candidatures sont ouvertes jusqu'au printemps 2024 et toute commune peut être labellisée, même la plus petite.

"Terre de Jeux", un label ouvert à tous les territoires, quels que soient leur taille ou leurs moyens

[terredejeux.paris2024.org \(candidature et infos\)](https://terredejeux.paris2024.org/candidature-et-infos)

Pourquoi candidater ? Dans ce temps de crise bien long à vivre, on a tous besoin d'avoir en ligne de mire un moment de pause fédérateur et joyeux.

Le label "Terre de Jeux 2024" vise à valoriser les territoires qui souhaitent vivre -et faire vivre- l'aventure des Jeux Olympiques et Paralympiques en introduisant plus de sport dans la vie quotidienne de leurs habitants.

C'est peut-être là une occasion unique de booster nos territoires, et nos concitoyens, en rendant accessible dans leur quotidien le sport, et ses valeurs, sans aucune distinction, quels que soient leur situation, leur âge, leur condition physique... un élan collectif fort d'émotions uniques ! Les principes de l'Olympisme prennent aussi un écho tout à fait particulier dans le monde qui est le nôtre aujourd'hui : "philosophie de vie"... "alliant le sport à la culture et à l'éducation", sport durable et responsable, "le but de l'Olympisme est de mettre le sport au

service du développement harmonieux de l'humanité en vue de promouvoir une société pacifique, soucieuse de préserver la dignité humaine." (Extrait de la Charte olympique en vigueur). Cet apaisement sera particulièrement bienvenu.

Ensemble, engageons nos territoires dans l'aventure des Jeux Olympiques et Paralympiques

"La fête sera plus belle si elle est partagée" (Terre de Jeux 2024) et l'AMF 29 vous invite à y participer.

Valorisez votre territoire avec vos moyens, petits ou grands, les actions réussies sont avant tout le résultat d'un volontariat créatif : mettez en lumière l'engagement des bénévoles des associations sportives de votre territoire, affichez les actualités de Paris 2024, organisez une retransmission publique ou pourquoi pas une rencontre avec un athlète ou un ancien athlète ? Tout est possible.

En tant que "Terre de Jeux 2024" un accès privilégié aux outils du dispositif vous sera ouvert (films, outils pédagogiques, guides pratiques...), vous recevrez le kit de communication et une identité visuelle exclusive. Aujourd'hui en Bretagne, 157 entités se sont engagées et sont labellisées, je les espère bien plus nombreuses sur la ligne d'arrivée et surtout émaillant toute la carte du Finistère : faites vibrer les habitants et visiteurs de nos territoires à l'unisson durant tout l'été 2024, à l'occasion de ces grandes compétitions internationales !

Cordialement,
Dominique CAP

La SNCF s'engage pour
une mobilité durable
au cœur des territoires



Pour nous tous

Les derniers grands rendez-vous du réseau AMF 29

● Assemblée générale annuelle

Vendredi 4 mars 2022, à Pont-l'Abbé :

“Heureux de vous retrouver !”

Mot d'accueil de Stéphane Le Doaré, maire de Pont-l'Abbé, président de la communauté de communes du Pays Bigouden Sud



Outre les interventions statutaires habituelles (rapports approuvés à l'unanimité), images ci-dessus des interventions respectives de Maël De Calan, président du Département, Isabelle Le Callennec, secrétaire générale adjointe de l'AMF représentant le président Lisnard, Michaël Quernez, vice-président de la Région Bretagne représentant le président Chesnais-Girard.



Ouverture de l'Assemblée par le président Cap, clôture par le préfet du Finistère



Photos Lionel Flageul pour l'AMF 29

● Cérémonie de remise des diplômes d'honorariat aux anciens maires

Un moment d'émotion pour une distinction bien méritée (18 années de mandat a minima)



À l'issue de la dernière mandature, l'AMF 29 a proposé aux maires sortants qui le souhaitent de regrouper les dossiers de demandes d'honorariat auprès du préfet du Finistère : 41 anciens maires ont ainsi été distingués par arrêté préfectoral.

Une cérémonie officielle organisée dans le cadre de l'Assemblée et animée par Jean-Louis Le Corvoisier, a permis de leur rendre un hommage bien mérité (41 citations toutes très applaudies) et de féliciter chaleureusement celles et ceux présent(e)s ce 4 mars par la remise d'un arrêté des mains du préfet et d'un diplôme honorifique par le président de l'AMF 29 (27 récipiendaires).

Prochain temps fort d'échanges et de retrouvailles : une invitation personnelle sera transmise cet été aux 215 maires honoraires finistériens pour les convier à participer au 9^e Carrefour des communes du Finistère qui se tiendra les 6 et 7 octobre prochains à Brest Arena.

Quel est le rôle du maire dans le cadre de la gestion du risque influenza aviaire hautement pathogène ?

Depuis plusieurs semaines, la France connaît un épisode particulièrement virulent d'influenza aviaire, maladie infectieuse, virale et très contagieuse touchant toutes les espèces d'oiseaux. Des mesures de police sanitaire sont donc prises à chaque fois qu'un foyer est détecté pour prévenir toute diffusion du virus :

- abattage préventif des animaux dans un périmètre défini par arrêté préfectoral ;
- désinfection des sites ;
- interdiction des mouvements de volailles dans des zones de protection et de surveillance définies autour des foyers.

Afin de limiter la diffusion du virus, le maire a un rôle central à jouer dans la connaissance des détenteurs de volailles de basse-cour dans sa commune, ainsi que dans la diffusion de l'information et la sensibilisation de ces détenteurs, notamment sur l'obligation de confinement des volailles.

Le préfet du Finistère a ainsi rappelé aux maires le contexte de risque élevé vis-à-vis de l'influenza aviaire en France depuis cet automne, au vu des mortalités sur la faune sauvage. Après le Sud-ouest, une épizootie a touché des centaines d'élevages dans les Pays de la Loire, puis a gagné la Bretagne avec 6 foyers, dont un en Finistère.

Dans ce contexte très sensible, la réglementation impose aux particuliers détenteurs de volailles de basse-cour de clautrer les oiseaux (ou d'installer un filet de protection) et de se déclarer

en mairie, conformément à l'arrêté du 24 février 2006 relatif au recensement des oiseaux détenus par toute personne physique ou morale en vue de la prévention et de la lutte contre l'influenza aviaire. Cette mesure vise, d'une part, à protéger les oiseaux de basse-cour de la contamination et, d'autre part, à faciliter, dans le cas d'un nouveau foyer d'influenza aviaire, la mise en place rapide d'une surveillance sanitaire dans les basses-cours en complément de celle imposée dans les élevages professionnels. Les maires sont donc invités à renouveler, par tous les supports en leur possession, l'information des administrés en rappelant ces mesures de prévention applicables à tout particulier détenteur de volailles de basse-cour ou d'autres oiseaux.



Ces informations sont également disponibles sur le site internet de la préfecture du Finistère : www.finistere.gouv.fr/Politiques-publiques/Animaux/Influenza-aviaire/Influenza-aviaire-hautement-pathogene-relevement-du-niveau-de-risque-de-moderne-a-eleve

Pour rappel, la consommation de viande, foie gras et œufs – et plus généralement de tout produit alimentaire à base de volaille – ne présente aucun risque pour l'Homme.

Plan 500 000 arbres : le Département a besoin des communes et EPCI

Le **Conseil départemental a lancé l'opération 500 000 arbres** afin de contribuer à lutter contre les effets désastreux du dérèglement climatique. Les arbres sont des puits naturels de captation de CO₂, favorisent la biodiversité, améliorent la qualité de l'eau et des sols et préservent notre cadre de vie.

Depuis l'annonce, en octobre dernier, du lancement de ce programme ambitieux qui prévoit de planter 500 000 arbres en 10 ans – soit 25 à 35 hectares chaque année – vous avez été nombreux à nous solliciter afin de savoir comment participer à la dynamique départementale de plantation.

Pour atteindre cet objectif, le Conseil départemental a déjà commencé à planter des arbres sur les terrains dont il est propriétaire, à l'image des délaissés routiers, des réserves foncières départementales, des abords des collèges ou des bâtiments administratifs. Nous prévoyons également, lorsque l'intérêt écologique le justifie, d'acquérir des terrains afin de les boisier, à l'image de ce qui a été fait à Riec-sur-Bélon.

Pour aller plus loin et plus vite, nous avons donc besoin de l'engagement de vos communes et EPCI pour nous aider à trouver les hectares nécessaires.

Sur les parcelles les plus grandes, le Département pourra même réaliser ces plantations en maîtrise d'ouvrage, sur des terrains dont il n'est pas propriétaire, comme cela a été fait à Douarnenez (zone de captage).

Le Conseil départemental s'engagera ainsi fortement à soutenir vos projets de plantations, en vous proposant un appui financier et technique.

En contrepartie de ce soutien, le Département attendra un engagement de la part de la collectivité qui devra prévoir la gestion durable (conservation / gestion / protection) du boisement, l'organisation d'opérations de sensibilisation de la population et l'implication du Département dans les opérations de communication et d'information.

Pour connaître les modalités précises de ce soutien, vous pouvez vous rendre sur notre site www.plante-ton-arbre.bzh à la rubrique "Collectivités". Si vous avez un projet de plantation, et afin de définir le niveau d'accompagnement le plus adapté, nous vous invitons à nous contacter par mail : planarbres@finistere.fr, par téléphone au 02 98 76 20 26 ou via le formulaire interactif disponible sur notre site.

Le paradoxe des finances locales

Michel CANEVET, Sénateur du Finistère



Membre de la Commission des Finances depuis mon arrivée au Sénat, je suis l'évolution des politiques budgétaires et financières de notre pays, plus particulièrement celles qui impactent nos collectivités, relayant par des amendements les attentes des élus et responsables économiques.

Alors que le mandat de François Hollande a été marqué par une baisse continue de la DGF entre 2014 et 2017, force est de constater que ces cinq dernières années ont permis aux communes (mais également aux intercommunalités, départements et régions) de retrouver une bien meilleure santé financière, comme le montre le récent rapport du président de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation de l'Assemblée nationale, Jean-René Cazeneuve (LREM).

L'amélioration des indicateurs financiers

Cette bonne santé financière se retrouve tout d'abord à travers les principaux indicateurs financiers.

Les recettes réelles de fonctionnement (RRF) ont connu une hausse de 5,6% du fait, notamment, de la progression de la fiscalité locale et de la stabilité des concours financiers. Dans le même temps, les dépenses de fonctionnement (DRF) ont été maîtrisées lors de la mise en place des "Contrats de Cahors". Bien que décriés à leurs débuts, ils ont montré leur efficacité. Malgré une baisse en 2020 due à la crise sanitaire, l'épargne brute, c'est-à-dire la capacité d'autofinancement, a progressé de 13,8% pour le bloc communal entre 2017 et 2021. Ce mouvement s'observe également pour l'épargne nette, après remboursement de la dette (+19,9% pour le bloc communal). Dans ce contexte favorable, l'investissement des collectivités locales s'est amélioré, y compris en 2021 année post-électorale. Il faut noter que plusieurs phénomènes y ont également contribué : un accès à l'emprunt facilité par des taux d'intérêt très bas, des dotations de soutien à l'investissement maintenues à un haut niveau ainsi que le soutien de l'Etat aux collectivités lors de la crise de la Covid-19 et du Plan de relance de 12 Md€.

Et si l'endettement a légèrement augmenté entre 2017 et 2021 (150,1 Md€ en 2017 contre 157,1 Md€ en 2021), le délai de désendettement, toutes collectivités confondues, est passé de 5 années en 2017 à 4,3 années début 2022 (4,9 ans pour le bloc communal).

Au final, la trésorerie des collectivités locales a ainsi progressé de près de 36,4% entre 2017 et 2021.

Les éléments de la politique budgétaire locale

Ces résultats positifs sont la résultante de plusieurs facteurs.

Au premier rang figure, bien entendu, le maintien de la do-

tation globale de fonctionnement (DGF) qui avait chuté de 11,4 Md€ entre 2014 et 2017, créant difficultés et incertitudes pour nombre de collectivités.

A ce premier facteur s'ajoute le soutien à l'investissement local à travers le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), qui reste la principale recette des collectivités territoriales pour financer leurs investissements. Je propose régulièrement de modifier le système actuel du FCTVA pour supprimer le remboursement en N-2. Le FCTVA augmente de plus de 600 M€ entre 2014 et 2021, pour s'élever à 6,5 Md€ au total. Les dotations classiques (DETR en soutien aux territoires ruraux, DSIL, Dotation Publique de la Ville, DSID créée en 2019) ont été complétées par une DSIL exceptionnelle, la dotation de rénovation thermique des bâtiments et la dotation régionale d'investissement.

Il est à noter également que les dotations de péréquation (notamment la DSU et la DSR) représentent 8,4 Md€, en hausse de 1,2 Md€ entre 2017 et 2022, permettant ainsi une solidarité territoriale accrue.

Au final -et contrairement à l'idée reçue-, l'autonomie financière des collectivités territoriales (ratio entre le montant des ressources propres et la totalité des ressources) a également progressé, compte tenu de la dynamique des recettes fiscales, même si l'autonomie fiscale est en léger recul pour le bloc communal entre 2017 et 2021. C'est un sujet, l'autonomie fiscale, qu'il nous faudra revoir.

Une compensation intégrale des réformes fiscales

La suppression progressive et définitive de la taxe d'habitation sur les résidences principales, concernera, d'ici 2023, 24,4 millions de foyers. Et, contrairement à l'idée quelquefois reçue, les collectivités sont compensées à l'euro près, tout comme la baisse des impôts de production pour les entreprises, largement demandée par le monde entrepreneurial.

Le soutien de l'Etat pendant la crise de la Covid 19

Le soutien de l'Etat aux collectivités territoriales pendant la crise de la Covid-19 -dont l'impact pour les collectivités est estimé à 4 Md€ en 2020 -, a été important. Près de 12 Md€ ont été mobilisés à travers des mesures de compensation des pertes de recettes, de nouvelles dotations d'investissement ainsi que des mesures sectorielles et complémentaires.

A cela s'ajoute l'activation du Plan de relance qui concerne pour partie les collectivités, notamment à travers son volet "cohésion". Au final, malgré un contexte atypique, et une mandature marquée par de nombreuses crises, les collectivités territoriales ont connu une amélioration de leurs finances durant le dernier mandat. Mais au-delà d'un bilan globalement positif, il faudra, au sein des deux chambres, rester vigilant durant les prochaines années pour garantir aux collectivités territoriales des finances équilibrées.



Groupama
la vraie vie s'assure ici